ACADÉMIE DE MARTINIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

COVID19
Collège et Lycée
Novembre 2021

Un élève ou un personnel est testé positif au Covid19

Le personnel ou le responsable légal **informe** le chef d'établissement

Le chef d'établissement **informe** la cellule COVID Académique en envoyant le tableau FT19 version 2 complété à

Cellulesante.covid19@ac-martinique.fr

La cellule COVID Académique informe sur la situation d'élèves et de personnels positifs

Un élève est testé positif :

❶ **Identifier** les contacts à risque sur le temps scolaire *(temps de restauration compris)* parmi les personnels et les élèves. La cellule COVID Académique apporte son appui aux EPLE.

❷ **Renseigner** le tableau FT19 version 2 (format Excel) et l'**envoyer** – **SANS DELAI** - à la cellule COVID Académique **Cellulesante.covid19@ac-martinique.fr** (remplir un tableau par cas positif avec ses cas contacts s'il y a lieu)

❸ **Informer** les responsables légaux des élèves contacts à risque ainsi que les personnels contacts à risque en leur **remettant le courrier type** *(valant isolement et réalisation de tests à J0 et J7)*

Les contacts à risque sont en quarantaine 7 jours sauf si le schéma vaccinal est complet ou qu'ils ont contracté le Covid-19 depuis moins de deux mois. Dans ces deux derniers cas, la quarantaine ne s'applique pas et ils peuvent se rendre dans l'établissement en veillant strictement au respect des gestes barrières.
Une attestation sur l'honneur doit être remise dès le premier jour.
L'assurance maladie appelle les contacts à risque et vérifie systématiquement leur statut.

Le retour dans l'établissement des élèves et des personnels contacts à risque après 7 jours (si absence de symptômes) se fait en **attestant sur l'honneur** qu'un test a été réalisé et qu'il est négatif (sinon le retour des élèves se fait au bout de 14 jours).

Le cas confirmé revient dans l'établissement après un délai d'au moins 10 jours (non conditionné par la réalisation d'un test)

Un personnel est testé positif : L'apparition d'un cas confirmé parmi les enseignants, dès lors qu'ils portent un masque, n'implique pas que les élèves de la classe ou les autres enseignants soient considérés comme contacts à risque. De même, l'apparition d'un cas confirmé parmi les élèves n'implique pas que les personnels ou les autres élèves soient identifiés comme contacts à risque, dès lors que ces derniers portent un masque.

Plus d'informations sur : www.education.gouv.fr/covid-19-questions-reponses